

## SEANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2019

## MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE

Par courrier en date du 6 juin dernier, le Ministre de l'action et des comptes publics propose au Président du Conseil départemental ainsi qu'aux autres collectivités territoriales de l'Aveyron d'engager une réflexion « globale, pluriannuelle et concertée » pour adapter au plus près des citoyens le réseau actuel de la DDFIP.

En première analyse, selon le Ministre, dans le département de l'Aveyron, la nouvelle organisation pourrait se traduire « par une présence de la DDFIP dans 36 communes, soit 9 de plus qu'actuellement ».

Le Conseil départemental prend note du fait que le débat est devant nous. Il sera donc attentif à ce que cette réflexion respecte les principes suivants :

1. Les communes et les intercommunalités ont actuellement des liens étroits de contact avec les services des trésoreries. La nouvelle organisation ne devra pas distendre ces liens et garantir la même réactivité au regard des sujets exposés.
2. Les entreprises et les particuliers doivent pouvoir compter, au-delà des outils numériques, sur un contact physique avec un agent compétent si le besoin s'en fait sentir, dans des conditions au moins égales à celles en vigueur actuellement, dans les mêmes rayons d'action.
3. Le débat qui doit s'ouvrir sur une durée de 4 mois devra permettre une réelle concertation entre la DDFIP et les responsables des collectivités territoriales. Le Conseil départemental y participera, en veillant à une équitable répartition des points d'accueil du public sur l'ensemble du territoire aveyronnais.
4. Le Conseil départemental demande au Directeur départemental des finances publiques d'être attentif aux préoccupations des personnels de ses services.